

PROCES-VERBAL

REUNION COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Du mercredi 31 août 2022 à 9h30 à Avranches

PRESENTS :

- M. Pierrick MARTIN Directeur Général, Président du CSE par délégation du pouvoir
- Mme Stéphanie RIVET Directrice du Pôle Médico-Technique et des Ressources Humaines

Membres Titulaires :

- Mme Edwige AMIOT
- Mme Véronique BLIN
- Mme Anne GLENAT

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme Anne Marie FOUIN Membre titulaire
- M. Didier MORISSET Président du CSE
- Mme Floriane ROUSSEL remplaçante de Mme FOUIN

La séance est ouverte par M. MARTIN à 9h30.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 20 juin 2022

Le procès-verbal du 20 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres titulaires présents.

2. Information(s) de l'employeur

a. Information et consultation du CSE sur la révision du Règlement intérieur SIST Ouest Normandie

La direction a pris note des remarques apportées par les membres du CSE, la révision du règlement est adoptée à l'unanimité des membres élus.

b. Information et consultation du CSE sur la révision de la Charte Informatique et Libertés

La révision de la Charte informatique et libertés est adoptée après quelques corrections.

3. Information(s) et indicateurs RH

Mouvement de personnel :

- Effectifs au 31/08/2022 : 192

Mouvements sur la période :

⇒ Sorties :

○ Juin :

- Un conseiller en Prévention en CDI
- Un technicien en informatique en CDI
- Un responsable IPRP/AST en CDD
- Une Assistante Equipe Santé travail en CDI

- Une infirmière de Santé travail en CDI

⇒ Entrées :

○ **Juin :**

- Un conseiller en Prévention en CDI

⇒ Sorties :

○ **Juillet :**

- Une Infirmière de Santé travail en CDD

⇒ Entrées :

○ **Juillet :**

- Une Hôte d'accueil Standardiste en CDD
- Un responsable RH en CDI
- Une Hôte d'accueil Standardiste en CDI
- Une Infirmière de Santé travail en CDI

⇒ Sorties :

○ **Août :**

- Une assistante RH en CDD
- Un médecin du Travail CDI
- Un conseiller en Prévention en CDD

⇒ Entrées :

○ **Août :**

⇒ **En cours de recrutement :**

- Un(e) assistant(e) de service social
- Un conseiller en prévention sur Ponts en CDI
- Un AST secteur sud en CDI
- Médecins
- Médecins collaborateurs

⇒ **Arrivées prévues**

- Un Médecin du travail sur Coutances le 5 septembre 2022
- Un médecin collaborateur sur Cherbourg
- Un technicien Informatique le 12 septembre 2022

4. Expressions collectives et individuelles des salariés

- a. Dysfonctionnement dans l'organisation et/ou la communication de la prise de relais en l'absence de N+1 des IPRP en semaine n°30/2022.

En l'absence d'Amélie Launay et d'Alexandra Simao, Stéphanie Rivet est l'interlocutrice des IPRP (mail de S. Rivet du 01.07.2022).

Le 25.07.2022, j'apprends par le biais d'un message d'absence que Mme Rivet est absente pour congés.

Après vérification, l'équipe IPRP n'a pas été informée de cette absence et de qui contacter en cas de besoin (absence, décalage horaire de travail...) ; d'autant que Mr Martin est également en congés la semaine n°30 ainsi que la référente de mon secteur (V. Ode).

Après avoir été informés par des IPRP, les encadrants présents ont mis en place une organisation temporaire : mail le 25.07.22 à 15h09 de Mr Restout indiquant que Mme Clerc et lui-même [pour le secteur sud et bocage] sont nos interlocuteurs pour la semaine : « Durant cette semaine, en fonction de vos demandes et besoins, voici les interlocuteurs à privilégier :

- Corinne CLERC pour la partie RH
- A moi pour toutes demandes / remarques / questions relatives à l'organisation

M.MARTIN si la demande n'est pas « urgente » ».

Suite à ce dysfonctionnement, la direction peut-elle s'engager à communiquer aux équipes concernées lors des absences des responsables ?

Oui.

Il est important de noter qu'actuellement nous faisons face à une situation exceptionnelle dans un contexte organisationnel exceptionnel (notamment lié à l'absence pour suspension de contrat de la Responsable du Pôle des Conseillers en Prévention et AST depuis 1 an, non poursuivie à son initiative du CDD démarré en janvier 2022 de la remplaçante Responsable du Pôle des Conseillers en Prévention et AST).

A notre connaissance, aucun blocage n'a été relevé et les réponses aux questions ont été apportées par les différents relais internes (Responsables de secteur présents et Service RH notamment). M. MARTIN est en veille Mme LAHOUGUE, Assistante de M. MARTIN, étant présente toujours lorsque M. MARTIN est absent, elle régulièrement sollicitée si besoin et à solliciter.

b. Journée de solidarité

On doit poser un CP pour la journée de solidarité, , 7 h 47, or cette journée d'été n'est que de 7 h 00.

Le lundi de Pentecôte tombant sur mon JRC, j'ai été obligée de poser un CP puisque dans l'impossibilité d'échanger dans mon cycle.

Logiquement que ce soit un CP ou une journée d'ancienneté, le service nous devrait 47 mn...

Une réponse peut-elle être apportée ?

En accord entre les membres CSE et la Direction, la réponse sera apportée individuellement.

c. La direction peut-elle faire un retour concernant l'alerte CSE du 28 septembre 2020 ?

Suite à l'alerte CSE du 28 septembre 2020 et des éléments complémentaires détaillés apportés par les élus, Mme LELOUTRE a été convoquée et rencontrée par la Direction le 01 octobre 2020. Les membres CSE ont été informés de cette rencontre dans la foulée de sa tenue et en ont alors reçu un premier retour.

Puis, lors de la réunion CSE du 04 février 2021, dans le cadre d'un échange ouvert entre les membres présents, il a été acté que la situation s'était nettement améliorée et que les points relevés ne s'étaient pas reproduits.

Il n'a pas été envisagé de mettre d'autres actions en place, la situation étant devenue satisfaisante pour tout le monde.

5. Questions diverses (tour de table)

- Pour la prime de participation bénéfiques 2021, tu m'indiques que notre accord participation (dont je n'avais pas pour ma part non plus la connaissance) prévoyait un déclenchement à partir d'un montant de bénéfiques que nous n'aurions pas atteint en 2021 ; est-il possible que soit transmis cet accord ASTB auquel tu fais référence au personnel afin qu'il puisse prendre connaissance des conditions d'attribution qui n'ont pas été atteintes.

[Le calcul légal pour l'exercice 2021 effectué par le cabinet d'expert-comptable ne permet pas de déclencher de participation pour le personnel de l'ex-ASTB.](#)

- Un sondage sur la position du personnel SIST-ON pour les tickets restau dans la cadre d'une attribution mixte n'impactant pas les primes paniers (sans pour autant s'y cumuler) à l'instar de ce qui est fait actuellement pour le personnel ex-ASTB mériterait d'être débattu (en fonction des capacités de financement de l'association pour l'ensemble du personnel) ; comme je te l'indiquais, notamment pour certains salariés qui ne se déplacent pas, la perte des tickets restau constitue à nouveau une perte importante de pouvoir d'achat qui vient s'ajouter à celles déjà subies depuis la fusion.

[A ce jour, l'étendue des titres restaurant à tout le personnel n'est pas un projet envisagé.](#)

- Afin de permettre une plus large flexibilité au niveau de la prise de congés payés et d'ajouter du bien-être au travail, serait-il envisageable d'avoir la possibilité de convertir une partie du 13^{ème} mois en Congés Payés pour les salariés qui le désire ?

Par exemple, avant le début de chaque période de renouvellement de CP (avril-mai) la question serait posée à chaque salarié, cela pourrait être limité à 1 ou 2 semaines grand maximum et, avec l'accord du manager de secteur (comme cela est déjà le cas), bien entendu afin que cela ne pose pas de contrainte au niveau des besoins du service.

[L'accord temps de travail actuellement en vigueur ne prévoit pas cette disposition, ce n'est pas possible à ce jour.](#)

- On se posait la question ce matin si vous aviez des nouvelles de la prime que l'on devait avoir. Car toujours pas de courrier dans de reçu alors que c'était prévu semaine 33.

[Le nécessaire a été effectué et la participation a été versée. Si besoin, contacter le Service RH.](#)

- Peux-tu demander quand sera effectif le télétravail ?

[La mise en œuvre du télétravail a démarré début septembre, avec des réponses individuelles apportées aux salariés au fur et à mesure du traitement par les Responsables.](#)

- Concernant le nouveau décret IDEST, est-il dans notre intérêt de refuser toute demande de visite d'embauche SIR ou reprise mater pour le moment ? En saurons-nous plus lors de la réunion de présentation de la nouvelle trame des protocoles Idest, car, à ce jour (depuis avril), rien n'est mis en place. Quelle revalorisation salariale pouvons-nous souhaiter si les nouveaux protocoles s'appliquent aux Idest ? Qu'en est-il à ce sujet pour les Idest non titulaires du DIUST ?

[Ces questions et thématiques relèvent de la Commission Médico-technique sur ce point.](#)

- Nous avons bien pris note de la réponse ci-dessous : « L'équipe du secteur Bocage ne percevra pas de participation pour le travail accompli sur l'année 2021, alors qu'un bénéfice de près de 100 000€ a été réalisé sur cet exercice. Est-il prévu un dispositif de compensation (ex : prime MACRON) ? ». Les salariés du secteur Bocage ont perçu une prime Macron en 2021. Le calcul légal pour l'exercice 2021 pour l'ex-ASTB ne permet pas de déclencher de participation pour le personnel. » Néanmoins, je souhaiterais apporter quelques précisions, car le personnel du secteur bocage a perçu effectivement une prime Macron en 2021, mais elle visait à compenser en partie l'intéressement sur l'exercice 2020 qui n'avait pas été versée (non-renouvellement de l'accord d'intéressement à l'approche de la fusion). Nous renouvelons donc notre demande pour savoir si un dispositif de compensation est de nouveau envisagé pour le travail accompli sur l'exercice 2021 ?

[Comme précédemment indiqué, les salariés du secteur Bocage ont perçu une prime Macron en 2021. Le calcul légal pour l'exercice 2021 pour l'ex-ASTB ne permet pas de déclencher de participation pour le personnel.](#)

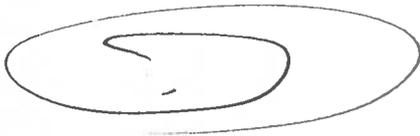
▪ Inquiétude des IPRP du Secteur Nord concernant le départ de 2 personnes de l'équipe d'ici la fin de l'année (courant octobre et fin décembre) : compte-tenu des difficultés de recrutement actuel, est ce que les recrutements sont ou vont être lancés très prochainement ?

[Les recrutements sont lancés et l'information au personnel effectuée.](#)

L'ordre du jour étant épuisé le Président clôture la séance à 11h55

Le Président
Didier MORISSET

Do



Le 20 juin 2022
La secrétaire du CSE
Véronique BLIN



La prochaine réunion est fixée le **18 Octobre 2022 à 9h30 à Avranches**

